

# L'ESSENTIEL 2011

## → LES FAITS MARQUANTS EN 2011

- Hausse de la demande d'hébergement d'urgence et du nombre de personnes sans solution (115 du Rhône)
- Ouverture de la Maison de Rodolphe
- Démarrage des travaux de « l'Agapè »
- Disparition du statut des « Employés en Insertion »
- Agrément du Comité de la Charte du don en confiance
- Ouverture de « l'Artillerie »

En 2011, le 115 du Rhône - dont la gestion est assurée par notre association - a enregistré une hausse de la demande d'hébergement de 41%, soit une progression de 92 % en 2 ans.

Face à ce constat et afin de répondre aux besoins et attentes des plus démunis, LE FOYER s'est employé à développer de **nouvelles places d'hébergement**.

■ A l'initiative d'Alain MERIEUX, **la Maison de Rodolphe** a ouvert ses portes à des familles et à des hommes accompagnés de leur(s) chien(s).

■ Pendant **la période hivernale**, nous avons proposé des structures supplémentaires, pour un total pouvant atteindre 300 places, s'ajoutant à celles ouvertes à l'année.

■ Les travaux de l'ensemble immobilier **« L'AGAPÈ »** ont commencé, permettant ainsi la reconstruction de « l'Auberge des Familles », la création de chambres de type Maison Relais et d'appartements.

Pour animer et permettre l'ouverture de nouvelles structures, nous avons mobilisé **des moyens humains et financiers supplémentaires**. Nous avons également repensé notre cuisine centrale pour porter sa capacité de fabrication de 600 à 1.000 repas par jour.

En 2011, notre association a répondu à des demandes d'inspection des services de l'Etat pour **auditer nos activités**. Ainsi, le mode de fonctionnement du **Service Insertion** et le statut des Employés en Insertion n'étaient plus adaptés à la réglementation actuelle. Dès lors, nous avons proposé aux passagers un autre parcours.

En mai, LE FOYER a obtenu **l'Agrément du « Comité de la Charte du don en confiance »**, en reconnaissance de ses qualités de transparence financière, de son mode de gouvernance et de sa rigueur de gestion.

Pour assurer le développement de nos « Activités Solidaires », LE FOYER a acquis un entrepôt, **« L'Artillerie »**, plus grand

**277.411**  
DEMANDES D'HEBERGEMENT  
(115 DU RHÔNE)

**5.000**  
PERSONNES AIDÉES

**56.327**  
PASSAGES ACCUEILS DE JOUR

**311.482**  
REPAS SERVIS

**251.582**  
NUITÉES

**264**  
PERSONNES DIFFÉRENTES  
EMPLOYÉES EN CONTRATS AIDÉS

et mieux adapté à la collecte, au dépôt, au tri, et à la réparation des objets et des meubles qui nous sont donnés.

Enfin, notre plan d'action triennal venant à échéance, nous avons défini, dans un contexte en forte évolution, **les orientations stratégiques** qui vont guider notre action pour les années à venir.

**Merci** à toutes celles et ceux qui ont permis au FOYER de répondre aux besoins des plus démunis ■

**Benoît VIANNAY**, Président

## → LE MOT DU TRESORIER

Les choix du FOYER se lisent dans les comptes simplifiés qui vous sont présentés : la priorité aux plus démunis conduit l'association à allouer l'essentiel de ses dépenses à ses missions sociales, et aux investissements immobiliers nécessaires à leur pérennité. Le souci de cette pérennité conduit LE FOYER à conserver une trésorerie égale à environ une année de subvention, pour faire face aux délais de versement et aux probables réductions des subventions publiques (7M€). Le reste de cette trésorerie sera en grande partie mobilisée dans l'année 2012 pour des projets immobiliers au service des missions sociales du FOYER. La trésorerie du FOYER est essentiellement placée dans des comptes de dépôt à la Caisse d'Épargne. ■

**Pierre CHEVALLIER**, Trésorier

## → COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K€)

EMPLOIS 2011			RESSOURCES 2011		
	(en K€)	%	(en K€)	%	
<b>1</b> Missions Sociales	13 188	93,6%			
Hébergement d'Urgence	3 988	28,3%	Ressources collectées auprès du public	5 898	37,8% <b>7</b>
Hébergement d'Insertion	4 459	31,7%	Dons et legs collectés	3 186	20,4%
Accueil de Jour	1 027	7,3%	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 712	17,4%
Atelier d'Insertion	2 941	20,9%			
Santé	338	2,4%	Subventions et autres concours publics	7 099	45,5% <b>8</b>
Veille Sociale Téléphonique (115)	434	3,1%			
<b>2</b> Frais de recherche de fonds	229	1,6%	Autres produits	2 620	16,8%
Frais d'appel à la générosité du public	65		Transferts de charges	1 069	6,8% <b>9</b>
Frais de recherche de subvention	164		Produits financiers	553	3,5%
Autres frais	672	4,8%	Participation des usagers	462	3,0%
<b>3</b> Frais de fonctionnement	435		Recettes diverses	536	3,4%
<b>4</b> Charges financières	237				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>14 089</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>15 617</b>	<b>100,0%</b>
Dotations aux provisions	72		Reprises de provisions	37	
<b>5</b> Engagements à réaliser sur fonds dédiés	740		Report de fonds dédiés	2 999	<b>10</b>
<b>6</b> Excédent de ressources de l'exercice	3 752				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 653</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 653</b>	

### LES EMPLOIS

- LE FOYER consacre presque 94% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des plus démunis.
- Il s'agit des charges liées aux recherches de subventions mais aussi de dons privés de particuliers, de fondations, d'entreprises.
- Ce sont Les frais de structure du FOYER, qui permettent la mutualisation des fonctions support (comptabilité, ressources humaines, achats, etc.) et le fonctionnement de l'association.
- Ces charges comprennent notam-

ment la dépréciation de titres légués au FOYER, dont la valeur boursière a beaucoup baissé.

- Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs.
- Le résultat excédentaire de l'année est principalement dû à la reprise de fonds dédiés des années antérieures, et à leur utilisation pour des investissements (L'Agapè et l'Artillerie)

### LES RESSOURCES

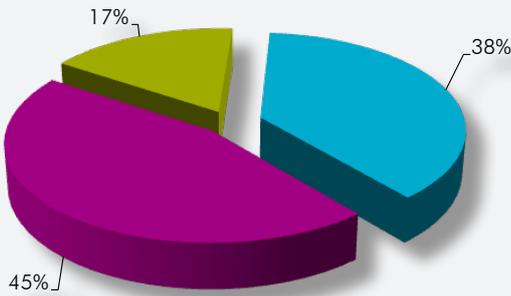
- LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (dons manuels et legs).

Il a également un réseau de 6 magasins pour vendre les objets, le mobilier, des vêtements... reçus.

- LE FOYER reçoit des subventions de l'Etat (75%), du Conseil général du Rhône (15%), de la Ville de Lyon (6%) et du Conseil Régional Rhône-Alpes (2%). À périmètre constant, ces subventions sont en légère baisse par rapport à 2010.
- Ce montant correspond aux aides que reçoit le FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.
- Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes. ■

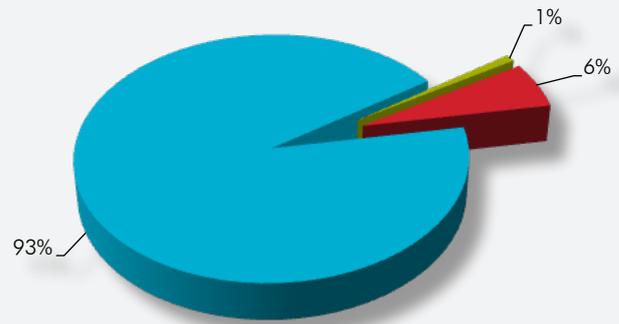
## QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

- Ressources collectées auprès du public
- Subventions et autres concours publics
- Autres produits



## A QUOI SONT EMPLOYÉES LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

- Missions sociales (dont investissements)
- Frais d'appel à la générosité
- Frais de fonctionnement



## EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES DANS L'ANNÉE

LE FOYER a utilisé dans l'année l'intégralité des sommes collectées auprès du public. ■

## ➔ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2011	2010
Terrains	4 924	3 747
Constructions	10 262	10 637
Autres immobilisations	10 656	8 003
<b>1</b> Actif immobilisé	<b>25 842</b>	<b>22 387</b>
<b>2</b> Disponibilités et VMP	<b>16 094</b>	<b>17 281</b>
Autres éléments d'actif	1 183	777
Actif circulant	17 277	18 058
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>43 119</b>	<b>40 445</b>

PASSIF (en K€)	2011	2010
Fonds associatif	32 155	29 040
Résultat	3 752	2 464
Fonds propres	35 907	31 504
Provisions	787	691
Fonds dédiés	739	2 999
Emprunts	3 098	2 725
Autres dettes	2 588	2 526
Passif circulant	7 212	8 941
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>43 119</b>	<b>40 445</b>

### ACTIF

**1** L'augmentation des actifs immobilisés est principalement due à l'acquisition, par le FOYER, d'un bâtiment pour abriter son centre principal de stockage et de tri des objets (L'Artillerie) pour 2,8M€. Elle est également due à l'immobilisation en cours du bâtiment de l'Agapè (livraison en octobre 2012) pour 0,9M€.

**2** La trésorerie du FOYER conserve un niveau élevé. Elle résulte d'une part de la volonté du FOYER de disposer

d'une réserve correspondant à une année de subvention (7M€), pour compenser le rythme de versement des fonds publics (fin du 2ème trimestre de chaque année). D'autre part le FOYER mobilisera en 2012 des sommes importantes dans les opérations en cours de construction (Agapè à Gerland), et dans d'autres projets d'investissement (accueil de jour, accueil d'urgence, activités solidaires).

### PASSIF

**3** Les fonds propres du FOYER augmen-

tent du seul fait du résultat de l'exercice (3,7M€) et constituent une réserve sûre de 2 ans de fonctionnement en cas de diminution brusque des ressources. Ils sont un gage d'indépendance du FOYER.

**4** Les fonds dédiés constitués les années précédentes ont été utilisés, conformément à leur objet, pour les investissements de l'année, soit principalement pour l'acquisition du bâtiment de l'Artillerie, et pour l'acquisition du terrain sur lequel est construit l'Agapè. ■

## ➔ LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

Le financement de l'activité du FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI repose pour plus de la moitié (59 % en 2011) sur des subventions publiques : (Etat, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Ville de Lyon, incluant la subvention des contrats aidés.

Le reste des activités du FOYER est financé sur fonds propres : les recettes des 6 magasins, les BRIC À BRAC (20% des ressources d'exploitation), et les dons, les dons au titre de l'ISF, les legs et assurances-vie des personnes privées, les opérations de mécénat... (13,5% des ressources d'exploitation). Ces ressources sont essentielles pour pallier la diminution probable des financements publics, et permettre au FOYER de développer des réponses adaptées et innovantes aux défis de la pauvreté et de l'exclusion. ■



## → LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise..

### LA MISSION DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

- Accueillir les populations les plus fragiles.
- Mettre en œuvre au quotidien l'inconditionnalité de l'accueil.
- Affirmer un mode d'accompagnement spécifique et global (emploi, formation, logement, santé, administratif, financier, éducation, liens familiaux...), caractérisé par le respect de la dignité de la personne.
- Etre capable, dans les meilleurs délais, de répondre aux situations d'urgence relevant de ses compétences.
- Porter à la connaissance du public les problématiques et les difficultés particulières des populations qu'il accueille.
- Etre, sur la région lyonnaise, l'intervenant principal et incontournable de la grande exclusion tant pour les personnes isolées que les familles, la mission se déclinant à partir des actions d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et d'insérer.

- Etre reconnu par son action spécifique, à l'intérieur d'un réseau et dans la subsidiarité. Travailler en complémentarité avec les autres acteurs de lutte contre l'exclusion.

- Devenir l'Observatoire de la précarité dans la région Rhône Alpes, compte tenu de son positionnement.

- Affirmer et développer l'engagement privé, au côté de ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

- Sensibiliser et former le public à la pratique de la solidarité.

### SON ÉTHIQUE

- LE FOYER croit dans l'égalité de tous les Hommes, il défend et promeut la dignité et l'autonomie de chaque personne.

- LE FOYER est ouvert à toute personne, quelle que soit son appartenance confessionnelle ou philosophique. Il doit contribuer à remettre debout ceux qui ont été cassés tout en ne renonçant pas à être exigeant à leur égard. Il défend les liens familiaux et les liens relationnels.

- L'action du FOYER est inspirée par l'esprit de Charité. Il est une «école de la vie», au service des exclus, dans cet esprit de charité.

- LE FOYER est fier de ses racines chrétiennes. L'appellation «NOTRE-DAME» n'a pas à être mise sous le boisseau. L'association a des relations structurelles avec le Diocèse, sans être mouvement d'Eglise.

- LE FOYER doit conserver sa capacité à s'indigner et à intervenir dans l'esprit initié par le fondateur, référence de son action.

- Bénévoles et salariés doivent travailler ensemble dans la convivialité et la complémentarité au service des usagers, en partageant la même éthique.

- Le bénévole offre sa disponibilité. Il met sa compétence au service de l'association pour assurer la tâche qui lui a été assignée, dans le respect de la charte.

- Le salarié assure la permanence du service de l'association aux usagers, avec tout son professionnalisme.

- Toutes les actions menées et les moyens engagés n'ont qu'une finalité, la mission du FOYER.

- LE FOYER assure l'accueil et l'accompagnement avec compétence et professionnalisme, caractérisés par le respect de la dignité de la personne.

- LE FOYER, compte tenu de l'origine de ses ressources, a un devoir de rigueur et de transparence. Sa communication est tout entière au service de sa mission et pour la formation de l'ensemble de ses membres.

Pour cela, les 1.500 bénévoles et les 250 salariés et personnes en insertion de l'association gèrent et animent 42 structures autour des activités d'Hébergement d'Urgence et d'Hébergement d'Insertion, d'Accueil de Jour, d'Ateliers d'Insertion, d'Accompagnement, de Santé et de Bric à Brac. Il assure également la gestion du 115 du Rhône. ■

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activité et du rapport financier 2011 du FOYER, adoptés par l'Assemblée générale du 3 avril 2012. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site Internet du FOYER [www.fnds.org](http://www.fnds.org). Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Depuis près de 20 ans, le Comité

a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : [www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)